

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 28/12/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 12/01/18
Affichage le : 27/02/18
Transmission préfecture le : 02/02/18
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20180201-2018-CD-1-5740-BF
Du : 02/02/18
Délibération exécutoire le : 27/02/18

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 26 janvier 2018

**POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES
BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.3312-2, L.3312-3, L-3312-4 et L.3312-7,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 10 juillet 2003 décidant de voter le budget par nature,

Vu le règlement budgétaire et financier,

Vu délibération du Conseil Départemental en date du 22 décembre 2017 relative à la tenue du Débat d'orientations budgétaires de la Collectivité départementale pour l'exercice 2018,

Vu délibération du Conseil Départemental en date du 22 décembre 2017 relative aux modalités d'ouverture des crédits 2018,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa commission des Finances, des affaires européennes et générales entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1er : Adopte le budget primitif 2018 du budget principal arrêté en dépenses et en recettes à 1 193 008 369,81 € en fonctionnement et à 443 774 379,78 € en investissement, tel qu'il figure dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

Article 2 : Adopte les budgets primitifs 2018 des budgets annexes tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération et arrêtés en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

Budgets annexes	Fonctionnement	Investissement
Centre Maternel Porchefontaine	4 463 274 €	127 055 €
Maison de l'Enfance Yvelines	6 903 923 €	118 000 €
IFSY	1 500 740 €	36 822 €
Musée Maurice Denis - Le Prieuré	2 025 715 €	680 600 €

Article 3 : Fixe le volume d'emprunt à 142 934 000 €.

Article 4 : Approuve la constitution d'une provision de 180 000 euros pour garanties d'emprunts et précise que cette provision sera plafonnée à hauteur de 2.5% de l'encours garanti (hors logements sociaux).

La provision sera ajustée chaque année sur la base de l'encours constaté au 31 décembre de l'année précédente.

Article 5 : Approuve la constitution d'une provision pour contentieux de 50 000 euros.

La provision sera ajustée chaque année à hauteur des contentieux en cours. La reprise de la provision correspondra au montant arrêté dans le cadre des procédures contentieuses.

Article 6 : Approuve la mise à jour de la grille tarifaire du site Le Campus telle qu'annexée à la présente délibération.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 26 janvier 2018

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Nicolas DAINVILLE

Votent POUR (41) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Cécile Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations (8) : Hélène Brioix-Feuchet à Catherine Arenou, Georges Bénizé à Philippe Benassaya, Olivier De la Faire à Karl Olive, Cécile Dumoulin à Ghislain Fournier, Alexandre Joly à Nicole Bristol, Didier Jouy à Josette Jean, Jean-François Raynal à Pierre Bédier, Alexandra Rosetti à Pierre Fond.